

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, et le quinze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, M. SOZET Jacques, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. CROS Maxime, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. OLLIVIER Frédéric, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : M. MARMEY Frédéric, M. BERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. GACHE Raoul

M. MARMEY F. a donné pouvoir à M. SOZET J. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 04/03/2016 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Produit des impositions Directes

Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en l'an 2016 à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières,

DECIDE de maintenir inchangés les taux d'imposition des taxes locales et de retenir les taux portés sur l'état 1259 TH/TF intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016", à savoir :

- Taxe d'habitation	:	6,90 %
- Taxe Foncière bâti	:	13.40 %
- Taxe Foncière non bâti	:	66.09 %

B - Vote du budget primitif 2016 - Budget communal

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses	:	323 594,93
Recettes	:	367 541,84

Fonctionnement

Dépenses	:	514 773,78
Recettes	:	514 773,78

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	447 449,99 (dont 123 855,06 de RAR)
Recettes	:	447 449,99 (dont 79 908,15 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	514 773,78(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	514 773,78(dont 0,00 de RAR)

Le conseil municipal demande que toutes les associations qui perçoivent une subvention annuelle de la commune, fournissent le bilan financier annuel de leur association après approbation lors de leur assemblée générale.

C - Vote du budget primitif 2016 - Budget Assainissement

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses	:	341 472,21
Recettes	:	101 846,21

Fonctionnement

Dépenses	:	69 530,93
Recettes	:	69 530,93

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	341 472,21(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	341 472,21 (dont 239 626,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	69 530,93(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	69 530,93(dont 0,00 de RAR)

D - Vote du budget primitif 2016 - Budget Lotissement de Trévit

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses	:	117 326,36
Recettes	:	117 326,36

Fonctionnement

Dépenses	:	127 326,36
Recettes	:	127 326,36

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	117 326,36 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	117 326,36 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	127 326,36 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	127 326,36 (dont 0,00 de RAR)

E - Vote du budget primitif 2016 - Budget Vente Energie Photovoltaïque

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

Dépenses	:	6 768,97
Recettes	:	6 768,97

Fonctionnement

Dépenses	:	17 648,99
Recettes	:	17 648,99

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	6 768,97 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	6 768,97 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	17 648,99 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	17 648,99 (dont 0,00 de RAR)

F - Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner :

- demande située lieu-dit 16 Lotissement La Pugnette parcelle AE 296 de 880 m²
- demande située lieu-dit Clos et Mayères parcelle AD 190 de 920 m², AD 261 de 1286 m²
- demande située lieu-dit Royer parcelle AE 272 de 736 m²

Monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas préempter ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

G - Acquisition d'un tracteur

Le maire présente un tableau récapitulatif des propositions de tracteur de plusieurs Etablissements.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de l'Etablissement Vernoux Motoculture d'un montant de 35920 euros TTC concernant l'acquisition d'un tracteur DEUTZ avec reprise de l'ancien tracteur communal Renault. Il précise que ce tracteur correspond le mieux au besoin de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la proposition de l'établissement Vernoux Motoculture de Vernoux en Vivarais d'un montant de 35920 euros TTC pour l'acquisition d'un tracteur.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

H - Aménagement du local technique communal – Choix des entreprises

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 04/03/2016 qui l'autorisait à lancer la consultation pour le projet d'aménagement du local technique communal. Les travaux sont des travaux de plomberie-sanitaire, d'électricité, de carrelage et de plâtrerie.

Monsieur le maire présente au conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux de plomberie-sanitaire, d'électricité, de carrelage et de plâtrerie.

Il propose au conseil municipal de retenir les propositions les moins-disantes pour un montant total de travaux de 9066.01 euros HT soit 10879.21 euros TTC, à savoir :

- Pour le Lot Carrelage la proposition de l'Entreprise CHIROL Pascal de Saint Victor d'un montant de 3375.71 euros HT soit 4050.85 euros TTC
- Pour le lot Electricité la proposition de la SARL JLT de Saint Romain d'Ay d'un montant de 919.00 euros HT soit 1102.80 euros TTC

- Pour le lot Plâtrerie Peinture la proposition de S.N.B d'Annonay d'un montant de 2721.30 euros HT soit de 3265.56 euros TTC
- Pour le lot Plomberie la proposition de la Sas du Val d'Ay-FEASSON de Saint Romain d'Ay d'un montant de 2050.00 euros HT soit de 2460.00 euros TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du maire de retenir les propositions les moins-disantes présentées ci-dessus un montant total de travaux de 9066.01 euros HT soit 10879.21 euros TTC
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

I - Sécurisation de sept arrêts de cars

Le maire fait part au conseil du courrier en date du 22/10/2015 de la Direction des Transports et des Mobilités du Département de l'Ardèche recommandant à la commune de réaliser des travaux de sécurisation des sept arrêts de cars de la commune.

Il précise que la commune peut déposer auprès du Département de l'Ardèche un dossier de candidature pour un appel à projets pour la sécurisation et accessibilité des arrêts de cars. Le taux d'aide pour la sécurisation est compris entre 40 et 80 %.

Il présente le devis de l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics qui a estimé ces travaux à 10892.50 euros HT soit 13071.00 euros TTC.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

- Aide du Département de l'Ardèche 80 % soit 8714.00 euros
- Autofinancement communal 20 % soit 2178.50 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement et la sécurisation des sept arrêts de cars de la commune
- Décide de présenter la candidature de la commune auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projets pour la sécurisation et accessibilité des arrêts de cars pour un montant de travaux de 10892.50 euros HT
- Sollicite une subvention du Département de l'Ardèche pour financer les travaux d'investissement à la sécurisation de ces arrêts
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Charge le maire de réaliser toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

J - Ecole Primaire Publique de Préaux – Intervenant musique –Année scolaire 2016-2017

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de l'école primaire publique de Préaux souhaitant faire bénéficier les trois classes de l'école d'un intervenant musique avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse (cycle 1, 2 et 3 15 séances de 1 heure).

Il précise que le coût de la prestation est de 938 euros pour 15 séances de une heure par classe. Le coût global de la prestation est de 938 euros x 3 classes = 2814 €uros.

- Participation du Conseil Général de 40 % soit de 1125.60 €uros
- Participation de la commune de 60 % soit 1688.40 €uros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable et accepte de financer à hauteur de 1688.40 €uros un intervenant musique pour les trois classes de l'école publique pour l'année scolaire 2016-2017
- Autorise le maire à signer la convention « sensibilisation aux pratiques musicales à l'école – Année scolaire 2019-2017 » entre le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse et la Commune de Préaux
- Charge le maire de réaliser toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

K - Ecole Primaire Publique de Préaux - Modifications des horaires à la rentrée 2016/2017

Le conseil municipal de Préaux considère qu'il est toujours difficile d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires pour plusieurs raisons :

- Difficulté de financement malgré la dotation de fond de solidarité qui est insuffisant,
- Difficulté d'organisation du personnel ATSEM (les heures de classe, garderie, cantine, TAP),
- Difficultés de recrutement de personnel qualifié pour assurer les TAP
- manque d'intervenant disponible sur la commune, Préaux est une petite commune rurale.
- Difficulté de disponibilité des moyens de transport.
- Eloignement de structures sportives.
- Difficultés pour les enseignants d'organiser des sorties périscolaires (piscine, gymnase, cinéma, théâtre...) à cause des horaires des TAP.

Le maire précise au conseil municipal :

- Que les parents ont été consultés avant le conseil de classe du 8 mars 2016 pour avoir leur avis sur le changement d'heures des TAPs de passer à 2 fois 1h30 au lieu de 3 fois 1 h. Sur 43 familles consultées, 21 ont répondu : 17 pour le changement, 3 indécis, 1 non concernée l'année prochaine.
- Que lors du conseil de classe du 8 mars 2016, un vote a eu lieu pour ou contre le changement des horaires TAPs : 6 pour, 2 abstentions, 0 contre.

- Que lors de la réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires, il a été décidé à l'unanimité du changement des rythmes comme suit :
Classe de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 les lundis et jeudis.
Classe de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h00, TAP de 15h00 à 16h30 les mardis et vendredis
- Que la commune devra solliciter le Département de l'Ardèche, Direction des Transports et des Mobilités, afin qu'il modifie les horaires du ramassage scolaire du matin en fonction du nouvel horaire de classe du matin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Considère que la situation géographique particulière de l'école publique de Préaux et que les circonstances citées plus haut sont susceptibles de mettre en difficulté le fonctionnement même du service public d'enseignement sur notre commune
- Demande à M. l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services Départementaux de l'Ardèche, à titre dérogatoire, de pouvoir mettre en œuvre pour la rentrée scolaire 2016/2017 l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires suivante (Soit 2 fois 1heure 30) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h45-11h45 Accueil enseignant 8h35-8h45	Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45	Classe 8h45-11h45
Après-midi 13h30-16h30 Accueil enseignant 13h20-13h30	Classe 13h30-16h30	Classe 13h30-15h00 et TAPs 15h00-16h30		Classe 13h30-16h30	Classe 13h30-15h00 et TAPs 15h00-16h30

- Sollicite le Département de l'Ardèche, Direction des Transports et des Mobilités, afin de modifier les horaires du ramassage scolaire du matin en fonction du nouvel horaire de classe du matin (classe 8 h 45 à 11 h 45) à partir de la rentrée de septembre 2016
- Charge le maire de réaliser toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

L - Programme voirie communale et communautaire - Année 2016

Mr le maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie le 25/03/2016 pour examiner le programme voirie pour l'année 2016.

Le total des travaux sur la voirie communale est estimé à 18388.50 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communales	€uros HT
Installation de chantier	187.50
VC de la Grande Morlière – Gayant (purges)	5011.50
VC de la Chavas, uniquement les purges, et sans entretien	13189.50
Total voirie communale	18388.50

Le total des travaux sur la voirie communautaire est estimé à 29000.00 euros HT détaillé comme suit :

Voies Communaires	€uros HT
Installation de chantier	187.50
VC de Gourde 1 ^{ère} tranche	13792.72
VC de Gourde 2 ^{ème} tranche	2700.70
Entretien de diverses voies communaires	8715.08
VC du Toit	3604.00
Total voirie communautaire	29000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le programme voirie communale et communautaire 2016 ci-dessus présenté,
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ce programme.

Voirie communale 2017 : le maire précise que pour l'année prochaine il serait souhaitable de prévoir un budget de 30000.00 euros HT.

M - Refinancement Prêt Caisse d'Epargne

Article 1 : - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, le financement suivant :

- un prêt portant réaménagement du contrat de prêt 8988706 en date d'effet du 25/06/2016.

Le montant des indemnités de remboursement anticipé sur le contrat refinancé s'élève à 4 812,34 euros et est prise en compte dans le calcul du taux d'intérêt à hauteur de 100%.

Cette opération de gestion de la dette sera réalisée en date d'effet du 25 juin 2016.

Numéro du contrat de prêt refinancé	CRD du prêt refinancé	Score Gissler	Taux d'intérêt
8988706	40 864,79 EUR	1A	Taux fixe de 3,48%

Le montant total refinancé est de 40 864,79 euros en date d'effet du 25/06/2016.

Le montant des intérêts courus non échus au titre du contrat refinancé 8988706 s'élève à 355,52 euros et sera à payer, à la date du refinancement soit le 25/06/2016, par virement bancaire à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Article 2 - Caractéristiques du nouveau contrat :

Montant : 40 864,79 euros,

Durée : 7 ans et 9 mois,

Date de départ de l'amortissement : 25/06/2016,

Date de première échéance : 25/09/2016,

Amortissement : échéances constantes,

Base de calcul : 30/360,

Périodicité : trimestrielle,

Frais de dossier : 150 euros,

Taux fixe : Taux fixe de 2,96%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Article 3 – Etendue des pouvoirs du signataire :

Monsieur Christian ROCHE – Maire de la commune de PRÉAUX – est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits ci-dessus et à intervenir avec la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N - Travaux supplémentaires à l'église de Préaux

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 04/09/2016 retenant la proposition d'ERCM d'Annonay pour les travaux de remplacement des vitrages de l'église d'un montant de 29825 euros HT

Le maire informe le conseil municipal que lors de la réalisation des travaux de l'église, il a été constaté que les vitrages fins de protection de vitraux étaient abimés et jaunés par le temps, et il qu'il était nécessaire de les remplacer par de nouveaux vitrages clairs pour assurer l'étanchéité à l'eau.

Le maire présente le devis d'ERCM d'Annonay pour la fourniture et pose de nouveaux vitrages clairs d'un montant de 4600.00 euros HT négocié à 3950.00 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de d'ERCM d'Annonay pour la fourniture et pose de nouveaux vitrages clairs d'un montant de 4600.00 euros HT négocié à 3950.00 euros HT.
- Charge le Maire de toutes les signatures utiles à la réalisation de ces travaux

DIVERSES INFORMATIONS

a) Voirie communale

Une journée citoyenne : M. SOZET Jacques informe le conseil que la commune va organiser comme les années précédentes une journée citoyenne pour l'entretien des voies communales suite aux dégradations hivernales (enrobé tiède).

Rendez-vous pour les bénévoles le samedi 30 avril à 8 h 00 au local technique, le repas de midi sera offert par la mairie au restaurant le Préau.

Abattage de peupliers : M. SOZET remercie l'entreprise ERCM pour le prêt de leur engin qui a permis à la commune de pouvoir couper en toute sécurité les peupliers au lieu-dit le Toit et à la Pugnette, car les racines des arbres endommageaient la chaussée. Il remercie également Yves BERT pour le prêt de son treuil, et Bernard MARMEY pour le "coup de mains".

Dégâts d'orage automne 2014 : Il reste à réaliser des travaux au Réal et à la Petite Bruyère (enrochement).

b) Eglise – devis des Ets Desmarquest – maintenance annuelle des cloches

Le maire présente au conseil le devis des Etablissements Desmarquest de 597.00 euros HT pour le remplacement du moteur de tintement des sonneries horaires de l'église car lors de l'intervention de M. Desmarquest à l'église le 04/04/16 pour le recalage des sonneries de l'horloge unique, il a constaté que l'état du moteur de tintement des sonneries horaire se dégradait : les soudures du bâti de maintien du manche de frappe lâchent les unes après les autres.

Le conseil municipal valide le devis de 597.00 euros HT des Ets Desmarquest.

c) Intercommunalité

M. le maire informe le conseil municipal de la décision du Préfet en date du 30 mars 2016 sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (notamment la fusion de la communauté de Communes du Val d'Ay avec celle du Pays de Saint Félicien et celle du Pays de Lamastre).

Les communes doivent délibérer sur ce schéma avant le 15/06/2016.

d) Plan de désherbage communal

M. SOZET Jacques, adjoint au maire, informe le conseil municipal de l'état d'avancement de l'étude zéro pesticide réalisée par le Bureau d'Etudes BRASSICA. Il précise qu'il a rencontré Mme Sarah Torrecillas, du bureau d'études BRASSICA pour une 1^{ère} réunion le mardi 29 mars pour un état des lieux du fonctionnement de la commune. M. SOZET précise que la commune n'utilise des produits phytosanitaires uniquement au cimetière communal. Autrement l'agent communal utilise le désherbeur thermique, la tondeuse, l'épareuse...

Une 2^{ème} réunion est prévue le lundi 18 avril à 9 H en mairie

La réunion bilan est prévue le vendredi 20 mai à 14 H en mairie

e) Divers

- **Chaufferie de l'église** : M OLLIVIER Frédéric, conseiller municipal, informe le maire qu'une tuile de la chaufferie de l'église est cassée. L'agent communal ira réparer.
- **Eclairage public** : Le conseil demande au maire de faire étudier et chiffrer l'extinction de l'éclairage public la nuit sur toute la commune (le village, le hameau de Seyaret, les lotissements...), ainsi que l'éclairage de l'église la nuit.
- **Sentier de randonnées** : M. SOZET informe le conseil que la passerelle des Claux entre Préaux et St Romain d'Ay devrait être réparée courant avril.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 45



Le Maire : Christian ROCHE